FOCUS Bulletin

Conseil national des produits agricoles | National Farm Products Council

Mai 2009

Nomination d'un nouveau membre au Conseil

À la fin de mars, le ministre fédéral de l'Agriculture, l'honorable **Gerry Ritz**, a annoncé la nomination de M. **Phil Klassen** à titre de membre du Conseil national des produits agricoles. M. Klassen est nommé au Conseil pour un mandat de deux ans.

Phil Klassen exploite une ferme de production laitière, d'élevage-naissage, de céréales et de foin près de Herbert, en Saskatchewan. Il y travaille en partenariat avec ses deux frères depuis 1976.

En 1998, il a été délégué à la Agrifoods International Co-operative Ltd. Peu après, il a été élu directeur de la Saskatchewan Dairy Foundation.

Élu directeur des Dairy Farmers of Saskatchewan au cours des sept dernières années, M. Klassen a été membre de nombreux comités de l'organisme et aussi son vice-président.

De plus, il a été représentant au Western Milk Pool, au Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait, délégué à l'Association des producteurs laitiers du Canada de même que membre du Saskatchewan BSE Advisory Committee.

Actif dans sa collectivité, M. Klassen et sa femme ont eu six filles et un fils qui ont une bonne connaissance de l'agriculture.

M. Klassen s'est mis tout de suite à l'oeuvre en suivant une séance d'orientation de trois jours et en participant à deux réunions du Conseil.

Joignez-vous à nous pour lui souhaiter la bienvenue.

DANS CE NUMÉRO

* Décisions du Conseil
* Activités du Conseil
* Nouvelles du gouvernement
* Nouvelles de l'industrie
* Nouvelles internationales
* Réunions à venir
* Le saviez-vous?

COMMENTAIRES ou QUESTIONS

Conseil national des produits agricoles
Édifice Canada, 10e étage
344, rue Slater
Ottawa (Ontario) K1R 7Y3
Courriel : **NationalFarm.NFPCWEB@AGR.GC.CA**
Téléphone : (613) 995-6752
Télécopieur : (613) 995-2097
Téléscripteur : (613) 943-3707

Rédaction/Création :
Chantal Lafontaine

Canada

Affaires du Conseil (Décisions)

Réunions du Conseil du 1er mai et des 19 et 20 mai

Au cours des deux réunions du Conseil tenues en mai, on a discuté des points suivants.

Producteurs d'oeufs du Canada
Modification au Règlement de l'Office canadien de commercialisation des oeufs sur le contingentement

Les membres du Conseil se sont réunis le 1er mai pour discuter et pour examiner une modification au règlement des POC sur le contingentement qui tient compte de l'accord et du protocole d'entente conclus récemment entre les POC et la Saskatchewan.

Tout comme les autres intervenants, les membres du Conseil ont été très heureux du règlement de ce conflit de longue date entre les signataires de la Saskatchewan et les POC concernant l'établissement des contingents (en sus de la base). Grâce à cette entente, les POC pourront maintenant se pencher sur la reconduction de l'Accord fédéral-provincial-territorial (AFPT).

Après un examen approfondi de la justification et des données fournies par les POC et le personnel du CNPA, le Conseil a approuvé le nouveau règlement sur le contingentement, qui prévoit une augmentation de l'allocation nationale de 378 392 pondeuses.

D'une part, les membres du Conseil ont estimé que l'augmentation de la production d'oeufs était justifiée, compte tenu des tendances récentes et des données sur la consommation apparente d'oeufs de table et les importations. Le Conseil a jugé qu'il fallait agir rapidement pour faire en sorte que les nouvelles pondeuses soient en production à temps pour la période de pointe précédent Noël.

D'autre part, les membres du Conseil ont jugé qu'il était possible de résoudre les préoccupations soulevées à l'égard de la cohérence entre l'accord Saskatchewan-POC et l'AFPT actuel et la *Loi sur les offices des produits agricoles* (LOPA) et qu'en bout de ligne, la meilleure façon possible de les traiter serait par le truchement d'un nouvel AFPT.

Selon les membres du Conseil, toutes les parties sont d'avis que l'accord et la reconduction subséquente de l'AFPT offrent la possibilité d'élaborer une méthode d'établissement des contingents de surbase plus robuste et rigoureuse qui serait conforme au paragraphe 23 (2) de la LOPA et qui procurerait à l'industrie suffisamment de latitude pour répondre aux exigences régionales et provinciales au besoin.

Cette mesure cruciale permettra de protéger le système contre toute nouvelle contestation et par conséquent d'assurer la stabilité et la prospérité continue de l'industrie ovocole. À cet égard, conformément à ses nouvelles orientations stratégiques, le CNPA continuera d'agir de façon proactive et d'assumer le rôle de coordonnateur afin d'aider l'Office et touts les parties prenants dans cette tâche.

Dans ce contexte, le Conseil entrevoit le parachèvement de son processus d'examen, entamé en 2008, qui avait pour objet d'évaluer les méthodes proposées élaborées par la Saskatchewan et les POC. Le Conseil a entrepris une étude indépendante de la méthodologie proposée par la Saskatchewan sur la façon de mettre en oeuvre l'avantage comparatif de la production qui a été distribuée à tous les intervenants. Le Conseil a aussi demandé une étude indépendante de l'approche par indicateurs du professeur Doyon afin d'évaluer les cinq critères régissant l'allocation des contingents (en sus de la base).

De plus, comme il a été proposé par l'un des auteurs, le Conseil a entrepris des recherches supplémentaires sur la possibilité d'utiliser l'indice du coût en ressources intérieures (CRI) pour mesurer l'avantage comparatif dans le contexte d'un système de gestion de l'offre.

Les résultats de ces examens seront bientôt mis à la disposition de toutes les parties et pourront offrir une

suite page 3

Le tableau suivant illustre le contingentement des POC pour 2009

Distribution des contingents provinciaux en sus de la base en mars 2009, en pondeuses

	N^bre de poules par rapport à la population	Part du marché	Entente entre les POC et les Producteurs d'œufs de la Saskatchewan	Augmentation totale du nombre de pondeuses	Pourcentage du total
C.-B.	18 124	22 855		40 979	10,83
Alb.	39 265	16 016		55 281	14,61
T. N.-O.		1 070		1 070	0,28
Sask.		-	18 011	18 011	4,76
Man.		20 747		20 747	5,48
Ont.	28 363	70 188		98 551	26,04
Qué.	92 348	33 800		126 148	33,34
N.-B.	2 090	4 008		6 098	1,61
N.-É.		7 060		7 060	1,87
Î.-P.E		1 186		1 186	0,31
T.-N.-L		3 261		3 261	0,86
Can.	180 190	180 191	18 011	378 392	100,00

assise solide aux signataires des ententes sur les oeufs pour moderniser et mettre à niveau l'approche actuelle.

La reconduction de l'AFPT doit être considérée comme un dossier très important pour toutes les régies provinciales et territoriales qui, selon le souhait formulé par les ministres au milieu des années 1990, devraient offrir le leadership nécessaire pour réduire le risque que des plaintes sur les questions de contingentement dans l'industrie ovocole soient formulées ou réitérées. À la suite de discussions entre le président du CNPA et celui des POC, le Conseil a encouragé les POC à entreprendre des discussions le plus rapidement possible afin de préparer d'ici l'automne prochain un document provisoire qui sera distribué à tous les signataires et intervenants.

Le nouveau règlement sur le contingentement prévoit une augmentation du contingent fédéral calculé sur une base annuelle de 9 456 001 de douzaines (soit l'équivalent de 378 393 pondeuses) attribuable à l'augmentation de la consommation apparente de 2008 par rapport à la consommation apparente moyenne de 2006, 2007 et 2008. Le nouveau règlement entrera en vigueur le 19 avril 2009 et prendra fin le 26 décembre 2009.

Producteurs de poulets du Canada

Modification au Règlement sur le contingentement de la commercialisation des poulets pour la période A-92

Au cours de la réunion des 19 et 20 mai, le Conseil a approuvé la modification au Règlement canadien sur le contingentement de la commercialisation du poulet qui établit un contingent intérieur de 201 236 831 kg, poids vif (148 173 845 kg, poids éviscéré) et un contingent d'expansion des marchés 12 210 096 kg, poids vif (8 988 910 poids éviscéré) pour la période commençant le 21 juin 2009 et se terminant le 15 août 2009.

LIMITES DE PRODUCTION ET DE COMMERCIALISATION DU POULET POUR LA PÉRIODE COMMENÇANT LE 21 JUIN 2009 ET SE TERMINANT LE 15 AOÛT 2009

Article	Colonne 1 Province	Colonne 2 Production assujettie aux contingents fédéraux et provinciaux (en poids vif) (kg)	Colonne 3 Production assujettie aux contingents fédéraux et provinciaux d'expansion du marché (en poids vif) (kg)
1.	Ont.	66 693 438	2 530 000
2.	Qc	54 426 713	5 185 000
3.	N.-É.	7 260 937	0
4.	N.-B.	5 769 531	0
5.	Man.	8 492 321	389 950
6.	C.-B.	29 316 205	2 585 000
7.	Î.-P.-É.	738 804	0
8.	Sask.	7 286 752	1 020 146
9.	Alb.	18 462 160	500 000
10.	T.-N.-L.	2 789 970	0
Total		201 236 831	12 210 096

Éleveurs de dindon du Canada

Au cours de sa réunion des 19 et 20 mai, le Conseil a approuvé les modifications apportées au Règlement canadien sur le contingentement de la commercialisation du dindon qui établit les contingents à 170 059 265 kg (374 916 551 lb) pour la période de contrôle 2009-2010, qui commence le 26 avril 2009 et prend fin le 24 avril 2010.

Les EDC ont modifié le règlement afin de tenir compte d'une demande formulée par les transformateurs, qui souhaitent réduire les contingents de produits destinés à la surtransformation de 220 000 kg et, à la lumière de la situation actuelle des marchés, réduire de 2 Mkg les contingents d'oiseaux entiers.

La modification approuvée aux contingents d'oiseaux entiers et de produits surtransformés prévoit une augmentation des contingents des éleveurs multiplicateurs de 34 673 kg. Le résultat net représente une réduction de 2 185 327 kg du contingent total approuvé précédemment par le Conseil.

Le projet de révision des contingents montre que l'on a tenu compte de la baisse temporaire du marché du dindon attribuable à la détérioration de l'économie globale et de ses répercussions sur les habitudes d'achat de viande des consommateurs canadiens.

PÉRIODE RÉGLEMENTÉE COMMENÇANT LE 26 AVRIL 2009 ET SE TERMINANT LE 24 AVRIL 2010

Article	Colonne 1 Province	Colonne 2 Livres de dindon
1.	Ontario	162 524 709
2.	Québec	75 854 774
3.	Nouvelle-Écosse	9 817 532
4.	Nouveau-Brunswick	7 771 481
5.	Manitoba	26 829 432
6.	Colombie-Britannique	46 467 126
7.	Saskatchewan	12 467 240
8.	Alberta	33 184 257
TOTAL		374 916 551

Affaires du Conseil (Activités)

Petit déjeuner de travail de l'ANRA

Au cours de la matinée du 14 mai, **Bill Smirle**, **Brent Montgomery** et **Ed de Jong**, respectivement président, vice-président et membre du Conseil, ont participé à un petit déjeuner de travail de l'Association nationale des régies agro-alimentaires (ANRA). Ils ont discuté principalement de l'entente entre les POC et la Saskatchewan ainsi que du concept de croissance différentielle, dans le but de préparer l'atelier de consultation sur la croissance différentielle, organisé par les PPC, qui s'est tenu la même journée.

Plan d'activités du CNPA

Dans le cadre du plan stratégique 2009-2012 du Conseil, le personnel du CNPA a participé à un atelier de réflexion de deux jours visant à établir un plan d'activités opérationnelles qui soit en phase avec les objectifs stratégiques triennaux. Le document établira les objectifs opérationnels, les priorités, les activités et les résultats attendus, de même qu'un échéancier.

Le point sur le Comité de surveillance

Lors des réunions du Comité du 7 avril et du 21 mai, les membres ont fourni des rapports d'étape sur les sujets suivants : établissement des prix, marges des transformateurs, examen du programme d'expansion des marchés, mouvements interprovinciaux, croissance différentielle et élaboration d'outils analytiques.

On a aussi apporté des précisions sur la séance future relative aux contingents tarifaires (CT) pour le poulet. La séance a pour objet de mieux faire connaître aux intervenants les systèmes de CT et

suite page 5

d'importations supplémentaires pour le poulet relativement au processus d'établissement des contingents dans l'industrie avicole canadienne.

Parmi les points à l'ordre du jour, mentionnons l'information sur l'administration des CT et des permis à l'importation, les contingents de la liste des marchandises d'importation non contrôlée et l'utilisation des importations supplémentaires. La réunion est prévue provisoirement pour le début de septembre et d'autres renseignements vous seront transmis au cours des prochaines semaines.

Compte rendu de la Conférence de l'USDA

Le président du Conseil, **Bill Smirle**, a assisté à la 85e édition de la Conférence de l'USDA, dont le thème cette année était Global Agriculture and Rural America in Transition (L'agriculture mondiale et l'Amérique rurale en transition).

Le discours principal a été prononcé par le secrétaire américain à l'Agriculture, **Tom Vilsack** et la séance plénière comptait, entre autres invités, **John Norris**, chef de cabinet de l'USDA, et **Lawrence H. Summers**, directeur du Conseil économique national. Plusieurs des exposés présentés portaient notamment sur les perspectives mondiales et nationales en matière de sécurité alimentaire, les répercussions de la volatilité des prix sur le prix des aliments dans le monde, la salubrité des aliments importés et la défense des aliments ainsi que les pourparlers commerciaux (l'avenir du système commercial multilatéral).

Clément Côté relève de nouveaux défis

Le CNPA perd un membre de son équipe. Après trois ans comme conseiller principal des politiques, M. **Clément Côté** occupera de nouvelles fonctions à Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), soit comme chef du réseau de développement rural, Secrétariat rural. Souhaitons à Clément tout le succès qu'il mérite dans ses nouvelles fonctions. Nous devrions entreprendre des mesures pour combler son poste au cours des prochaines semaines.

Prochaine réunion du Conseil, le 8 juin

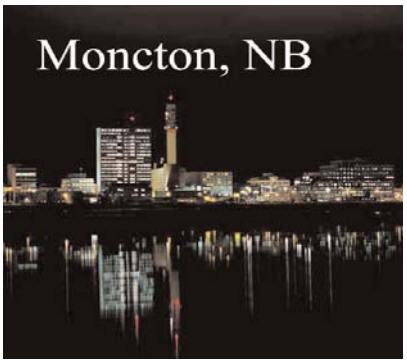

La prochaine réunion du Conseil se tiendra à Moncton (Nouveau-Brunswick) le 8 juin 2009, parallèlement à la conférence d'été du Conseil canadien des transformateurs d'oeufs et de volailles (CCTOV). Aussi, notre président, **Bill Smirle**, s'adressera aux participants de la conférence pour les informer du rôle, des objectifs stratégiques et des détails du CNPA et pour présenter un rapport d'étape sur le Comité de surveillance de l'industrie.

Nouvelles du gouvernement

Le gouvernement du Canada soutient l'industrie agricole sur les marchés internationaux

En avril dernier, le gouvernement du Canada a lancé un nouveau programme qui aidera les agriculteurs et les exportateurs canadiens à vendre davantage de produits à un plus grand nombre de clients internationaux.

Ce nouveau programme de Développement du commerce et des marchés fait partie du nouveau cadre agricole Cultivons l'avenir.

suite page 6

Le programme fera en sorte que les exportateurs obtiennent les renseignements et l'appui dont ils ont besoin afin de vendre davantage de produits sur des nouveaux marchés. Il comprend des initiatives visant à intégrer les réussites de l'industrie aux marchés nationaux et internationaux et il contribuera à préparer le secteur afin de saisir les possibilités de marchés et aborder les nouveaux défis.

Pour de plus amples renseignements sur le programme Développement du commerce et des marchés, prière de consulter le site **www.agr.gc.ca**.

Government of Canada Gouvernement du Canada
Canada

Résultats du sondage

L'enquête publiée récemment par Financement agricole Canada (FAC) a permis de constater que, peu importe la récession et l'économie mondiale, les producteurs et les dirigeants d'entreprises agricoles canadiens demeurent optimistes à l'égard de l'agriculture.

Il s'agit de la deuxième étude annuelle sur la situation de l'agriculture au Canada. L'équipe de recherche de FAC a invité plus de 9 000 membres actifs du comité Vision à répondre au sondage au cours des mois de septembre et d'octobre 2008. Le comité Vision est formé de producteurs et de personnes qui n'oeuvrent pas dans la production agricole, clients ou non de FAC, qui proviennent de toutes les provinces ou de tous les secteurs agricoles. Pour connaître l'ensemble des résultats du sondage mené par le comité Vision de FAC, consulter le site Web, à **www.fccvision.ca**.

Nouvelle ronde de consultations à l'OMC

L'honorable **Gerry Ritz**, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, et l'honorable **Stockwell Day**, ministre du Commerce international et ministre de la porte d'entrée de l'Asie-Pacifique, ont annoncé la décision du gouvernement du Canada d'intervenir au nom des producteurs agricoles canadiens dans le différend au sujet des mesures prises par les États-Unis sur la mention du pays d'origine sur les étiquettes. Le Canada a franchi une autre étape du processus de règlement des différends de l'Organisation mondiale du commerce en demandant officiellement la tenue d'autres consultations avec les États-Unis.

Les règlements définitifs de mise en oeuvre des mesures sur la mention du pays d'origine sur les étiquettes ont été publiés dans le U.S. Federal Register, le 15 janvier 2009. Cependant, le 20 février 2009, le secrétaire américain à l'Agriculture a envoyé à l'industrie américaine une lettre ouverte l'invitant à recourir à des pratiques plus strictes et plus exhaustives en matière d'étiquetage.

Les représentants de l'industrie canadienne estiment que ces propositions viendront s'ajouter aux difficultés auxquelles ils font déjà face. D'ailleurs, ils ont observé que depuis l'entrée en vigueur de ces mesures, certains transformateurs américains choisissent de ne pas acheter d'animaux canadiens ou essaient de les acheter à rabais.

Source : www.agr.gc.ca

Le Premier ministre annonce un plan pour aider les agriculteurs canadiens

Le Premier ministre **Stephen Harper** a annoncé un nouveau projet de loi pour offrir aux familles d'agriculteurs canadiens et aux coopératives des prêts garantis totalisant environ 1 milliard de dollars au cours des cinq prochaines années.

Le nouveau projet de loi vise à élargir la portée de la *Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation* selon la formule coopérative, respectant ainsi une promesse clé du Plan d'action économique du Canada.

Voici quelques-uns des points saillants de ce projet :

- Les modifications proposées au Plan d'action économique du Canada permettront d'augmenter le crédit garanti offert aux agriculteurs.

- Le Plan propose également d'assouplir les critères du programme pour que les nouveaux agriculteurs, qui ne peuvent recevoir de prêts en vertu de la loi actuelle, puissent aussi accéder à ce crédit.

- Les critères d'admissibilité auxquels devront répondre les coopératives agricoles seront également assouplis pour qu'un nombre plus élevé de coopératives reçoivent du financement.

- Enfin, le Plan d'action économique du Canada facilite les transferts intergénérationnels, pour faire en sorte que les jeunes agriculteurs puissent plus facilement prendre la relève de la ferme familiale.

Source : www.gc.ca

Nouvelles de l'industrie

Nouvelle dénomination pour les Éleveurs de dindon du Canada

Après avoir représenté les éleveurs de dindons agréés du Canada pendant plus de 35 ans, l'Office canadien de commercialisation des dindons a annoncé qu'il porterait désormais le nom de « Les Éleveurs de dindon du Canada (EDC) » (Turkey Farmers of Canada, ou TFC). Avec l'adoption de ce nouveau nom d'affaires, les Éleveurs de dindon du Canada sont également heureux d'annoncer le lancement de leur site :

www.leseleveursdedindonducanada.ca
www.turkeyfarmersofcanada.ca

Ce nouveau site Web amélioré regroupe les deux sites précédents, celui sur l'organisation et celui destiné aux consommateurs, et offre de nombreuses ressources sur l'élevage du dindon au Canada.

TURKEY FARMERS OF CANADA
LES ÉLEVEURS DE DINDON DU CANADA

La C.-B. se débarrasse de ses gras trans

La Colombie-Britannique est la première province canadienne à imposer des restrictions sur la teneur en gras trans des aliments préparés ou servis dans les restaurants. Les gras trans sont reconnus pour accroître les risques de maladie cardiaque et d'occlusion des artères chez les personnes en faisant augmenter le taux de « mauvais cholestérol » et diminuer celui du « bon cholestérol ».

Mme **Mary Polak,** ministre pour la Vie saine et le Sport de Colombie-Britannique, souhaite que d'ici la tenue des Jeux olympiques de 2010, tous les britanno-colombiens et tous les visiteurs de la province soient au courant que tous les aliments qu'ils consomment au restaurant ou à l'école sont exempts de gras trans.

suite page 8

Tous les établissements de restauration qui doivent détenir un permis pour exploiter un service d'alimentation en Colombie-Britannique devront se conformer à la nouvelle réglementation au plus tard le 30 septembre 2009. Parmi les établissements visés, citons les restaurants, les charcuteries, les cafétérias, les établissements d'enseignement, les établissements de soins de santé, les écoles et les pâtisseries, ainsi que les services d'alimentation des « événements spéciaux ».

Le vice-président fédéral de l'Association canadienne des restaurateurs et des services alimentaires (ACRSA), M. **Ron Reaman**, se réjouit de cette annonce sur la réglementation de la Colombie-Britannique à l'endroit du gras trans, mais selon lui, le processus comporte des lacunes fondamentales.

Selon l'ACRSA, la réduction des gras trans doit se faire à l'échelle nationale et à la source, c'est-à-dire lors de la production et de la fabrication des aliments. Plus particulièrement, selon une firme d'étude de marché, les Canadiens achètent 84 p. 100 de leurs repas à l'épicerie, mais les achats à l'épicerie ne sont pas régis par la réglementation de la Colombie-Britannique.

L'ACRSA avait déjà demandé au gouvernement fédéral de réglementer les taux de gras trans, envoyant ainsi un signal vigoureux aux producteurs, aux transformateurs et aux fabricants d'aliments les incitant à investir davantage dans des solutions santé de remplacement des gras trans.

Selon M. Reaman, le programme de surveillance des données sur les gras trans de Santé Canada montre que le secteur de la restauration a réalisé des progrès importants sur la voie de la réduction ou de l'élimination des gras trans. « Nous reconnaissons qu'en tant qu'industrie, nous devons poursuivre nos efforts si nous voulons atteindre les objectifs recommandés par le groupe de travail de (Santé Canada) sur les gras trans, mais il faudra que tous les intervenants de la chaîne alimentaire coordonnent leurs efforts pour y arriver. »

Source : Canadian Cattlemen's Association

Nouvelles internationales

Le commerce mondial du poulet est en déclin

Pour la première fois depuis plus de dix ans, on prévoit que les importations mondiales de porc, de boeuf et de viande à griller vont décliner cette année, selon le dernier rapport sur les marchés et les échanges internationaux de l'US Department of Agriculture (USDA).

La détérioration de la situation économique mondiale, les politiques restrictives en matière de commerce, la force du dollar américain et l'évolution des conditions des marchés ne sont que quelques-unes des raisons responsables de la chute de la demande dans certains des principaux pays importateurs.

Après une remontée de près de 30 p. 100 au cours des trois dernières années, les importations mondiales de viande à griller sont en baisse en raison principalement de la Russie, qui accueillait 15 p. 100 des importations mondiales en 2008. Les contingents d'importation restrictifs et les tarifs hors contingents prohibitifs imposés par la Russie contribuent à limiter les échanges, alors que la production de ce pays s'accroît à mesure que des nouvelles installations sont mises en place, car le gouvernement s'est engagé à ce que le pays devienne un exportateur net dans un avenir rapproché.

On constate le même impact en Ukraine, tandis que le Japon réagit à l'offre excédentaire. Par ailleurs, on prévoit une augmentation des importations en Chine, au Mexique et dans les pays de l'Union européenne, car on s'attend à ce que la viande à griller soit en plus forte demande sur ces marchés.

Pour de plus amples renseignements, consulter le site Web de World Poultrymeat.

Diffusion des « Principes visant l'industrie du dindon » aux États-Unis

La National Turkey Federation (NTF) a diffusé ses « principes visant l'industrie du dindon », en vertu desquels les intervenants s'engagent à mettre en place des pratiques opérationnelles responsables de la ferme au consommateur.

Pendant des années, la NTF a travaillé à l'élaboration de directives et de pratiques exemplaires de gestion touchant un vaste éventail de sujets importants pour l'industrie. Ces principes ont été regroupés dans un document exhaustif qui présente les engagements de l'industrie du dindon au chapitre des soins aux animaux, de la salubrité des aliments, de l'environnement, de la main-d'oeuvre, des clients et des consommateurs.

Les « Principes visant l'industrie du dindon » englobent un code d'éthique et des normes de conduite. Pour de plus amples renseignements, consultez la « Salle de presse » de la NTF à l'adresse suivante : **www.eatturkey.com.**

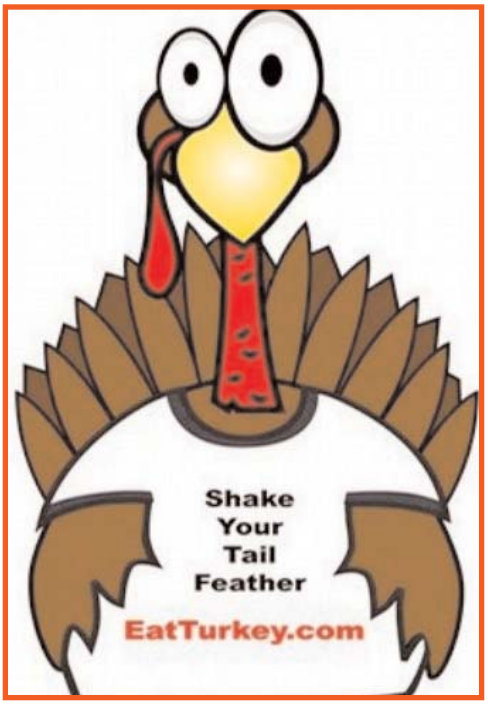

Réunions à venir - 2009

Juin 2009

Du 7 au 9 juin	**Conseil canadien des transformateurs d'oeufs et de volaille**	**Moncton**
Le 8 juin	**Conseil national des produits agricoles**	**Moncton**
Les 17 et 18 juin	**Éleveurs de dindon du Canada**	**Kananaskis**

Juillet 2009

Du 5 au 7 juillet	**Producteurs d'oeufs du Canada**	**Fredericton**
Du 6 au 8 juillet	**Producteurs d'oeufs d'incubation du Canada**	**Churchill**
Du 13 au 15 juillet	**Producteurs de poulet du Canada**	**Saskatoon**
Les 21 et 22 juillet	**Conseil national des produits agricoles**	**Ottawa**

Que savez-vous du Festival canadien des tulipes?

Le Festival canadien des tulipes, devenu le plus important festival des tulipes du monde, est né sous la forme d'un cadeau offert, il y a six décennies, sous le signe de l'amitié internationale.

À l'automne 1945, la princesse Juliana des Pays-Bas a fait cadeau de 100 000 bulbes de tulipes à Ottawa, par reconnaissance envers l'asile que la famille royale en exil y a trouvé, pendant la Deuxième guerre mondiale, ainsi qu'envers le rôle des troupes canadiennes dans la libération des Pays-Bas.

- Le premier Festival canadien des tulipes a eu lieu en 1953.
- Le Festival canadien des tulipes est devenu le plus important festival des tulipes du monde.
- Les tulipes sont devenues un important symbole de l'amitié internationale et de la beauté du printemps.
- Au fil des décennies, des gouverneurs généraux, des premiers ministres et des membres de familles royales, dont à plusieurs reprises, la reine Juliana et la princesse Margriet en visite au Canada, ont présidé à la cérémonie d'ouverture du Festival.
- En 2002, le Festival a fêté son cinquantième anniversaire en mettant à l'honneur plus de 3 millions de tulipes dans toute la région de la capitale du Canada.
- Chaque printemps, plus de 600 000 personnes de toute l'Amérique du Nord, de l'Europe et de l'Asie se rendent plus d'un million de fois au Festival canadien des tulipes.

Source : www.tulipfestival.ca